

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-herdomadaire (12 livraisons)	24
Abonnement à l'Album littéraire, littéraire et musical, (12 livraisons)	24
Aux deux publications réunies	48
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'abonnement, moitié prix quel qu'il soit.	
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion	25 c.
Deux lignes et au-dessous, première insertion	15 c.
Deux lignes et au-dessous, deuxième insertion	10 c.
Deux lignes et au-dessous, troisième insertion	5 c.
Deux lignes et au-dessous, quatrième insertion	5 c.
Deux lignes et au-dessous, cinquième insertion	5 c.
Deux lignes et au-dessous, sixième insertion	5 c.
Deux lignes et au-dessous, septième insertion	5 c.
Deux lignes et au-dessous, huitième insertion	5 c.
Deux lignes et au-dessous, neuvième insertion	5 c.
Deux lignes et au-dessous, dixième insertion	5 c.
Deux lignes et au-dessous, onzième insertion	5 c.
Deux lignes et au-dessous, douzième insertion	5 c.
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (A l'exception des lettres.)	

MORT DE MARIE-ANTOINETTE.

FRAGMENT DE L'HISTOIRE DES GIRONDINS. (Suite et fin.)

L'abbé Lambert, jeune homme à une figure noble, d'une stature plus militaire que sacerdotale, d'un républicanisme pur et d'une foi sincère quoique troublée par l'orage du temps, se tint respectueusement à distance derrière ses deux confrères. Il contempla en silence cette déchirante expiation de la royauté par une femme et sortit étonné des larmes qui inondaient ses yeux.

L'abbé Lathringier s'obstina dans sa charité plus semblable à une obsession qu'à une œuvre sainte. C'était un homme pieux de conviction serviable de cœur, borné d'intelligence, regardant le sacerdoce comme un métier. Il s'exerçait avec un zèle inquiet et remuant, administrant le plus de condamnés possible dans les cachots, et épiait le retour d'une pensée à Dieu jusqu'au pied de tous les échafauds. Tel fut le consolateur que la Providence donna, dans ces dernières heures, à la femme de toute la terre qui avait le plus besoin d'être consolée.

Aucune des sollicitations importunes de l'abbé Lathringier ne put fléchir la reine et l'agenouiller à ses pieds. Elle pria seule, et ne se confessa qu'à Dieu. Elle n'avait pas la foi calme et vive de son mari, pour s'appuyer à sa dernière heure. Son âme était plus passionnée que pauvre. L'atmosphère du dix-huitième siècle qu'elle avait respirée, les distractions mondaines de ses habitudes, et plus tard les soucis du trône et les intrigues politiques avaient fait évaporer souvent sa religion de son âme, trop ouverte aux vents du monde pour qu'elle y conservât toujours présentes les pensées de Dieu. La religion n'avait été longtemps pour elle qu'une décente public, une étiquette de la royauté, dont la dégradation humiliait la cour et affaiblissait le trône. Elle ne l'avait retrouvée qu'au fond de l'abîme de ses disgrâces. L'exemple de la foi de Louis XVI et de sa sœur avait agi comme une pieuse contagion sur son âme. Mais cette foi d'imitation et de désir n'était jamais arrivée, peut-être, à cet état de sécurité et de sérénité qui change les ténèbres en lumière et la mort en apothéose. Seulement Marie-Antoinette était résolue à mourir en chrétienne, comme son mari était mort et comme vivait la sœur angélique qu'elle laissait pour mère à ses enfants. Cette sœur lui avait procuré secrètement une consolation que sa piété considérait comme une nécessité du salut. C'était le *numéro* et l'éloge d'une maison de la rue Saint-Honoré, devant laquelle passaient les condamnés et dans laquelle un prêtre catholique se trouvait, le jour du supplice, à l'heure de l'exécution, pour lui donner d'en haut, et à l'insu du peuple, l'absolution et la bénédiction de Dieu. La reine se fit à ce sacrement invisible, pour mourir dans la foi de sa race et dans la réconciliation avec le ciel.

La reine, après avoir écrit et prié, dormit d'un sommeil calme quelques heures. A son réveil avec plus de décence et de respect pour son extérieur que les autres jours, Marie-Antoinette dépeçait la robe noire qu'elle avait portée depuis la mort de son mari, elle revêtit une robe blanche en signe d'innocence pour la terre et de joie pour le ciel. Un linceul blanc recouvrait ses épaules, un bonnet blanc ses cheveux. Seulement un ruban noir qui pressait ce bonnet sur ses tempes rappelait au monde son deuil, à elle-même son veuvage, au peuple son immolation.

Les fenêtres et les parquets, les toits et les arceaux étaient surchargés de spectateurs. Une nuée de femmes, amenées contre l'Autrichienne se pressait autour des grilles et jusque dans les cours. Un brouillard blafard et froid d'automne flottait sur la Seine, et laissait, çà et là, glisser quelques rayons de soleil sur les toits du Louvre et sur la tour du Palais. A onze heures, les condamnés et les exécuteurs entrèrent dans la salle des condamnés. La reine embrassa la fille du concierge, se coupa elle-même les cheveux, se laissa lier les mains sans murmure et sortit d'un pas ferme de la Conciergerie. Aucune faiblesse féminine, aucune défaillance du cœur, aucun frisson du corps, aucune pâleur des traits. La nature obéissait à la volonté et lui prêtait toute sa vie pour mourir en reine.

En débouchant de l'escalier sur la cour, elle aperçut la charrette des condamnés, vers laquelle les gendarmes dirigeaient sa marche. Elle s'arrêta comme pour rebrousser chemin, et fit un geste d'étonnement et d'horreur. Elle avait cru que le peuple donnerait au moins de la décence à sa haine, et qu'elle serait conduite à l'échafaud, comme le roi, dans une voiture fermée. Ce mouvement comprimé, elle baissa la tête en signe d'acceptation et monta sur la charrette. L'abbé Lathringier s'y plaça derrière elle, malgré son refus.

Le cortège sortit de la Conciergerie au milieu des cris de *Vive la république ! Place à l'Autrichienne ! Place à la veuve Capet ! A bas la tyrannie !* Le comédien Grammont, aide-de-camp de Rousin, donnait l'exemple et le signal de ces cris au peuple, en brandissant son sabre nu, et en fendant la foule du poitrail de son cheval. Les mains libres de la reine la pri-

vaient d'appui contre les cahots des pavés. Elle cherchait péniblement à reprendre l'équilibre à garder la dignité de son attitude. « Ce ne sont pas les cousins de Trianon ! » lui criaient d'infâmes créatures. Les voix, les yeux, les rires, les gestes du peuple la submergèrent d'humiliations. Ses joues passaient continuellement de la pourpre à la pâleur, et révélaient les bouillonnements et les reflux de son sang. Malgré le soin qu'elle avait pris de sa toilette, le délabrement de sa robe, le linge grossier, l'étoffe commune, les plis froissés déshonoraient son rang. Les boucles de ses cheveux s'échappaient de son bonnet et fouettaient ses tempes au souffle du vent. Ses yeux rouges et gonflés, quoique secs, révélaient les longues inondations d'une douleur épuisée de larmes. Elle se mordait par moments la lèvre inférieure avec les dents, comme quelqu'un qui comprime le cri d'une souffrance aiguë.

Quand elle eut traversé le pont au Change et les quartiers tumultueux de Paris, le silence et la contenance sérieuse de la foule indiquèrent une autre région du peuple. Si ce n'était pas la nuit, c'était au moins la consternation. Son visage reprit le calme et l'uniformité d'expression que les outrages de la multitude avaient troublés au premier moment. Elle parcourut ainsi lentement toute la longueur de la rue Saint-Honoré. Le prêtre placé à côté d'elle sur la banquette s'efforçait vainement d'appeler son attention, par des paroles qu'elle semblait repousser de son oreille. Ses regards se promenaient, avec toute leur intelligence, sur les façades des maisons, sur les inscriptions républicaines, sur les costumes et sur la physionomie de cette capitale, si transformée pour elle depuis seize mois de captivité. Elle regardait surtout les fenêtres des étages supérieurs ou flottaient des banderoles aux trois couleurs, enseigne de patriotisme.

Le peuple croyait, et les témoins ont écrit, que son attention légère et puérile était attachée à cette décoration extérieure de républicanisme. Sa pensée était ailleurs. Ses yeux cherchaient un signe de salut parmi ces signes de sa perte. Elle approchait de la maison qui lui avait été désignée dans son cachot. Elle interrogeait du regard la fenêtre d'où devait descendre sur sa tête l'absolution d'un prêtre déguisé. Un geste inexplicable à la multitude le lui fit reconnaître. Elle ferma les yeux, baissa le front, se recueillit sous la main invisible qui la bénissait, et ne pouvant pas se servir de ses mains liées, elle fit le signe de la croix sur sa poitrine par trois mouvements de sa tête. Les spectateurs crurent qu'elle priait seule et respectèrent son recueillement. Une joie intérieure et une consolation secrète brillèrent, depuis ce moment, sur son visage.

En débouchant sur la place de la Révolution, les chefs du cortège firent approcher la charrette le plus près possible, du Pont-Tournant et la firent arrêter un moment devant l'entrée du jardin des Tuileries. Marie-Antoinette tourna la tête du côté de son ancien palais et regarda, quelques instants, ce théâtre odieux et cher de sa grandeur et de sa chute. Quelques larmes tombèrent sur ses genoux. Tout son passé lui apparaissait à l'heure de la mort. En quelques tours de roues, elle fut au pied de la guillotine. Le prêtre et l'exécuteur s'aidèrent à descendre de la soutenance par les cordes. Elle monta avec majesté les degrés de l'estrade. Au arrivant sur l'échafaud elle marcha par inadvertance sur le pied de l'exécuteur. Cet homme jeta un cri de douleur. « Parlez-moi, » dit-elle au bourreau du son de voix dont elle eût parlé à un de ses courtisans. Elle s'agenouilla un instant et fit une prière à demi-voix ; puis, se relevant, « Adieu encore une fois, mes enfants, » dit-elle en regardant les tours du Temple, « je vais rejoindre votre père. » Elle n'essaya pas, comme Louis XVI, de se justifier devant le peuple ni de l'attendrir sur sa mémoire. Ses traits ne portaient pas, comme ceux de son mari, l'empreinte de la beauté anticipée du juste et du martyr, mais celle du dédain des hommes et de la juste impatience de sortir de la vie. Elle ne s'élançait pas au ciel, elle fuyait du pied la terre et elle lui laissait en partant son indignation et les remords.

Le bourreau, plus tremblant qu'elle, fut saisi d'un frisson qui fit hésiter sa main en détachant la hache. La tête de la reine tomba. Le valet du supplice la prit par les cheveux et fit le tour de l'échafaud, en l'élevant dans sa main droite et en la montrant au peuple. Un long cri de : *Vive la république !* salua ce visage décapité et déjà endormi.

La Révolution se crut vengée, elle n'était que fétide. Ce sang de femme retombait sur sa gloire sans cimenter sa liberté. Paris eut cependant moins d'émotion de ce meurtre que du meurtre du roi. L'opinion affecta l'indifférence sur une des plus odieuses exécutions qui concernât la république. Ce supplice d'une reine et d'une étrangère au milieu d'un peuple qui l'avait adoptée, n'eut pas même la compensation des fins tragiques : le remords et l'attendrissement d'une nation.

Ainsi mourut cette reine, légère dans la prospérité, subie dans l'infortune, intrépide sur l'échafaud ; idole de cour mutilée par le peuple,

longtemps l'amour, puis l'aveugle conseil de la royauté, puis Pennemie personnelle de la Révolution. Cette révolution, la reine ne sut ni la prévoir, ni la comprendre, ni l'accepter, elle ne sut que l'irriter et la craindre. Elle se réfugia dans une cour, au lieu de se précipiter dans le sein du peuple. Le peuple lui voua injustement toute la haine dont il poursuivait l'ancien régime. Il appela de son nom tous les scandales et toutes les trahisons de tous. Toute puissante, par sa beauté et par son esprit, sur son mari, elle l'enveloppa de son impopularité et l'entraîna, par son amour, à sa perte. Sa politique vacillante suivait les impressions du moment, tour à tour timide comme la défaite, téméraire comme le succès, ne sut ni reculer ni avancer à propos, et finit par se convertir en intrigues avec l'étranger et avec l'étranger. Favorite charmante et dangereuse d'une monarchie vieille, plutôt que reine d'une monarchie nouvelle, elle n'eut ni le prestige de l'ancienne royauté : le respect, ni le prestige du nouveau régime : la popularité. Elle ne sut que charmer, égarer et mourir. Le peu de solidité de son esprit l'exécuta, l'enlèvement de sa jeunesse et de sa beauté l'innocente, la grandeur de son courage l'ennoblit. On ne peut la juger sur un échafaud, ou plutôt la plainte c'est la juger. Elle est du nombre de ces mémoires qui désarment la sévérité politique de l'historien, qu'on évoque avec pitié, et qu'on ne juge, comme on doit juger les femmes, qu'avec des larmes.

L'histoire, à quelque opinion qu'elle appartienne, en versera d'éternelles sur cet échafaud. Seule contre tous, innocente par son sexe, sacrée par son titre de mère, une femme désormais inoffensive est immolée sur une terre étrangère par un peuple qui ne sait rien pardonner à la jeunesse, à la beauté, au vertige de l'adoration ! Appelée par ce peuple pour occuper un trône, ce peuple ne lui donne pas même un tombeau. Car nous lisons sur le registre des inhumations banales de la Madeleine : *Pour la bière de la veuve Capet, 7 francs.*

Voilà le total d'une vie de reine et de ces sommes énormes dépensées pendant un règne prodigieux pour la splendeur, les plaisirs et les générosités d'une femme qui avait possédé Versailles, Saint-Cloud et Trianon. Quand la Providence veut parler aux hommes avec la plus rude éloquence des vicissitudes royales, elle dit en un signe plus que Sénèque ou Bossuet dans tous leurs discours, et elle écrit un vil chiffre sur le registre d'un fossoyeur.

DE LAMARTINE.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

SWITZER.—Neuchâtel, 2 mars 1848.—La révolution, que les patriotes de ce canton prévoyaient depuis longtemps, comme un résultat inévitable des mesures impolitiques du gouvernement prussien dans ces derniers mois, a éclaté hier à Neuchâtel. Douze à quinze cents hommes sont entrés, le 1er mars, vers les six heures du soir dans notre ville ; c'étaient des patriotes de la Chaux-de-Fonds. Ils ont fait leur entrée dans l'ordre le plus parfait, sans aucune effusion de sang. La population de la ville les a reçus aux cris de : *Vive la Suisse ! Vive la République ! Vive la Confédération !* Le gouvernement, dans un moment si critique, s'est trouvé sans appui ; les différentes populations du canton, sur le fantôme desquelles il comptait, n'ont pas répondu à son appel. Les patriotes du Locle, du Val de Travers et du Vignoble, sont arrivés en partie, ou arriveront demain ; quelques escouades sont allées désarmer un petit nombre de villages dont les opinions étaient suspectes. Le drapeau fédéral a été arboré dans les différentes localités, et flotte sur les tours du château de Neuchâtel. Un gouvernement provisoire, composé des hommes les plus influents et les plus honorables, a été institué aujourd'hui. Les membres de l'ancien gouvernement n'ayant pas voulu donner leur oblation, ont été arrêtés ce soir : cette mesure rigoureuse a été jugée nécessaire dans les circonstances actuelles, par la crainte d'une réaction organisée avec les chefs de la garde soldee, qui avait été licenciée hier et avant-hier.

Deux commissaires fédéraux, délégués par le conseil, MM. Schneider, de Nidau, conseiller d'Etat et vice-président de la diète, Migy, juge d'appel, viennent d'arriver à Neuchâtel, et se sont empressés de reconnaître le gouvernement provisoire.

BELGIQUE.—On nous écrit de Bruxelles, 7 mars : « De Blanc-Messeron à la frontière de Hollande, de Verviers à Ostende, on ne rencontre que troupes en marche, entrant dans les convois ou en sortant ; dans les places fortes, on roule l'artillerie vers les magasins, on prépare des munitions de guerre ; les officiers d'état-major courent et se croisent ; le ministre de la guerre a fait un plan de défense de Bruxelles contre les ennemis de l'intérieur et ceux de l'extérieur ; la police de la capitale redouble de vigilance ; on arrête et on renvoie sans pitié à la frontière l'étranger qui ne peut justifier sa présence ou se faire réclamer par un habitant notable, qu'il ait ou n'ait pas de moyen d'existence ; le service des frontières se fait par de nombreux détache-

ments de gendarmerie, porteurs des ordres les plus sévères ; partout enfin on craint le contact des propagandistes français et des institutions républicaines.

« Il en résulte qu'à l'aspect de ce mouvement insoufflé, on pourrait nous croire en révolution, que le peuple vivement succité est devenu d'une intolérance extrême ; que dans les pays où la constitution garantit à tous la plus grande somme de liberté possible, il n'est plus permis d'avoir une opinion individuelle, qu'il est dangereux de l'exprimer même dans les cercles, et qu'on courrait moins de risques, moins de périls à crier aujourd'hui *Vive Louis-Philippe !* à Paris, qu'à vivre la République à Bruxelles.

« L'élément anarchique n'existe pas actuellement en Belgique ; de simples dispositions de police devaient suffire ; le roi Léopold, longtemps indifférent aux masses, est aujourd'hui aimé et honoré ; il eût donc mieux valu, peut-être, éviter les frais d'un armement considérable pour mieux venir en aide aux Flandres ; la liberté individuelle, le trésor public et la nation y auraient également trouvé avantage.

ITALIE.—On écrit de Milan, 26 février : « Hier à Magenta, sur les frontières du Piémont, a eu lieu une sanglante collision entre les soldats croates et les chasseurs tyroliens. Les Croates ont eu beaucoup de blessés, les autres se sont sauvés en Piémont en passant le Tessin. »

« Le peuple s'est porté à la maison des jésuites, qu'il a sacragés. Tout a été brisé et jeté par les croisés, à l'exception des objets appartenant au culte, qui ont été respectés. On dit que les jésuites, ne trouvant plus dans la ville un asile sûr, se sont retirés sur un navire en rade. »

—On écrit de Naples, le 27 février, à l'Alba de Florence, 2 mars :

« Le roi Ferdinand a choisi un nouveau confesseur, Dominique Avella.—Lord Minto a eu le déplaisir de voir qu'on lui retirait la parole que le roi lui avait donnée d'accéder aux demandes des Siciliens. Il a déclaré que si le roi ne rentrait pas dans la voie des concessions sur des bases solides, il renoncerait à servir de médiateur. En attendant, il n'a pas voulu partir encore pour la Sicile. Les démonstrations de lord Minto sont appuyées par l'amiral Parker, qui est avec l'escadre anglaise dans les eaux du golfe de Naples. »

—Nous lisons dans le *Nouvelliste de Marseille* du 4 de ce mois :

« Ainsi que le faisait prévoir notre correspondance italienne d'hier, le roi de Naples, méconnaissant de nouveau la voix de l'humanité, a porté le fer et le feu dans la riche et peuplée cité de Messine.

« Messine a été bombardée pendant quarante deux heures par les troupes royales. Le *Porto Franco*, au entrepôt, a été incendié et brûlé presque entièrement. On évalue les pertes à près de dix millions de francs, seulement à l'entrepôt.

ALLEMAGNE.—Les journaux allemands sont remplis aujourd'hui d'adresses, de pétitions, présentées aux différents souverains de l'Allemagne constitutionnelle, et de concessions faites par ces derniers.

« A Munich le roi, après avoir reçu une députation des bourgeois et des étudiants, a renvoyé M. Berks, ministre de l'intérieur, remplacé par M. de Volz, et a fait annoncer par M. de Vallerstein que la Chambre actuelle allait être dissoute et que la nouvelle Chambre serait convoquée pour le 31 mai.

« Un journal annonce, en outre, que le roi de Bavière s'est empressé de reconnaître officiellement la république française.

« Le duc de Nassau a, son tour, signé les concessions faites en son absence par sa mère. Le sénat de Francfort a également accordé toutes les demandes de la bourgeoisie.

« Mêmes concessions dans le grand duché de Darmstadt. Partout la presse devient libre, partout les souverains promettent l'armement du peuple et le jury.

« Dans une lettre adressée par M. Belk, ministre de l'intérieur, à Bade, à M. le président de la chambre, le ministre fait connaître à la chambre que le grand-duc accorde toutes les demandes formulées par la chambre et qu'en échange il espère que la chambre contribuera de son mieux à calmer les esprits et à maintenir l'ordre, seule garantie de la liberté.

« Des troubles viennent d'éclater à Hambourg ; on a dévasté la maison d'un des bourgmestres et cassé les carreaux chez plusieurs sénateurs. On ajoute qu'un des chefs de la police, qui avait voulu intervenir, avait été fort maltraité, et que la garde bourgeoise, qui était sur pied, semblait plutôt disposée à se joindre au peuple qu'à sévir contre lui. On s'attendait, de la part des ouvriers, qui réclament la liberté de la presse et des réformes, à des démonstrations énergiques, pendant les dimanches et lundi gras, qui, à Hambourg, sont classés parmi les grandes fêtes de l'année.

« Nous avons déjà dit que le roi de Saxe a très mal reçu la députation qui lui a présenté les vœux du peuple. De retour à Leipzig, les députés ont été entourés par une foule immenso

et forcés de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, pour lire à haute voix la réponse du roi. Forcé fut à un des députés de déclarer que le roi avait très mal reçu les envoyés de la ville.

« Le vacarme allait toujours augmentant, jusqu'au moment où M. Robert Blum, montant sur le balcon, déclara que la magistrature de la ville est d'accord d'exiger le renvoi du ministère et la convocation immédiate de la chambre.

« Le peuple, en se séparant, a cassé les vitres à la maison de M. Brockhaus, éditeur et député, qui, dans les derniers temps, est devenu subitement conservateur endurci.

« Il paraît que le roi de Prusse est résolu de ne faire aucune concession, et de résister jusqu'au bout.

« La proclamation du roi de Wurtemberg n'a pas satisfait le peuple ; elle a été déchirée. L'agitation continue dans ce pays.

« Point de nouvelles de Cassel. A Marbourg, les étudiants et les habitants ont signé des pétitions dans le même sens que celles de Carlsruhe et de Francfort.

— Le gouvernement de Francfort a pris la décision suivante :

« Nous, bourgmestre et sénat de la ville libre de Francfort, avons fait nos présentes, en vertu de l'article 4, lettre D, de l'acte supplémentaire de la constitution, et par suite de la résolution prise constitutionnellement par le corps législatif de sa séance du 4 mars 1848 :

« Le corps législatif a décidé aujourd'hui à l'unanimité, sur la proposition du sénat concernant la loi sur la presse, la promulgation de la loi qui suit :

« 1. La presse est libre. La censure ne pourra jamais être rétablie.

« 2. Les délits ou crimes commis par la presse seront punis conformément au droit existant.

« 3. Tout imprimé devra être muni du nom de l'imprimeur et de l'éditeur ; tout journal, du nom de l'imprimeur et du rédacteur responsable.

« La promulgation de la loi précédente a été résolue dans l'assemblée plénière qui vient de tenir le sénat. »

ESPAGNE.—On lit dans la correspondance de Madrid du 1er mars :

« La reine, très affectée par la situation où se trouve sa sœur, Marie la duchesse de Montpensier, a ordonné l'ajournement du bal paré qui devait avoir lieu jeudi.

« On dit que M. le duc d'Almodovar est parti de Madrid pour la France dans le but de proposer à l'infante de rentrer en Espagne, ou de prendre ses ordres à cet égard. Le duc a reçu, dit-on, cette mission de la reine et du gouvernement.

« Le duc est parti avec deux aides de camp pour se mettre à la disposition de l'infante Maria-Luisa-Ferdinand, et l'accompagner de la frontière à Madrid. Si Mme la duchesse de Montpensier n'est pas à Bayonne, M. d'Almodovar doit aller chercher, et réclamer la protection de la République française en faveur de la sœur de la reine d'Espagne.

« Le duc d'Almodovar est porteur d'une lettre pressante de la Reine pour sa sœur.

« Les nouvelles de Paris reviennent singulièrement les esprits. La minorité progressiste, exaltée, ne dissimule que faiblement ses espérances. Le ministère redouble de précautions dans l'intérieur du pays et de la tranquillité. Une foule immense obtient aujourd'hui toutes les avenues conduisant au palais de la Chambre des Députés. Des piquets d'infanterie stationnent sur la place du palais, afin de faciliter l'accès de la Chambre aux députés.

« La séance a été ouverte à trois heures. Le président du conseil a donné lecture des dépêches que le gouvernement a reçues de son chargé d'affaires à Paris ; elles portent la date du 25 février. La Chambre a écouté cette lecture avec un religieux silence. Le président du conseil a prié ensuite la Chambre de discuter avec calme l'autorisation demandée par le gouvernement pour lever un emprunt de 200 millions de réaux, et de suspendre au besoin les garanties constitutionnelles. Au départ du courrier, M. Borégo prenait la parole sur le projet de loi concernant cette demande d'autorisation.

« Le gouvernement demande, par le projet de loi qui a été lu aux Cortès, à être autorisé à adopter les dispositions qu'il jugera de nature à maintenir la tranquillité et l'ordre public, déclarant, pour ce cas, suspendues les garanties individuelles commandées par l'article 7 de la Constitution politique de la monarchie, conformément à ce qui est prescrit par l'article 8 ; comme aussi à toucher les contributions, à lever, par la mesure qu'il jugera la plus convenable, jusqu'à 200 millions de réaux pour être appliqués aux dépenses extraordinaires exigées par les circonstances.

« Le rapport de la commission est favorable au projet de loi présenté par le gouvernement, et l'on croit que la loi sera approuvée par une forte majorité. »

—On écrit de Francfort, 4 mars :

« Nous apprenons d'une source sûre que la haute diète germanique, dans son dernière séance, s'est occupée des dispositions militaires qui sont nécessaires pour la défense des frontières de la Confédération contre toute attaque.

« Elle a arrêté, entre autres mesures, de charger la Prusse et les États du septième et du huitième